

PROCES VERBAL SEANCE DU 11 MAI 2010

L'AN DEUX DIX

LE ONZE DU MOIS DE MAI A 19 HEURES

Le Conseil Municipal de la commune de BROCAS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de **Monsieur FOURCADE Michel, Maire.**

Date de la convocation : 5 mai 2010

ETAIENT PRESENTS : M. FOURCADE Michel - - M. BLANC-SIMON Jean-Luc - MME SOURIGUES Angéline - M. DUPOUY Serge - MME Nelly GILLET - FORNIER de LACHAUX Jean - M. LASSALLE Jean-Pierre - MME SCHAEERER Fabienne - - M. LAPORTE Gilles - MME GARDEILS Valérie - M. Jean-Christophe ELINEAU -

ABSENTS EXCUSES : M. MARCHAL Alain - M. MARTINEZ Laurent

Secrétaire de séance : MME Angéline SOURIGUES

ORDRE DU JOUR :

- Approbation des procès-verbaux des trois dernières réunions.
- Dossier subvention FSUE.
- Dossier photovoltaïque.
- Dossier pass-foncier.
- Questions diverses.

Le Maire, constatant que le quorum est atteint, ouvre la séance, et fait procéder à la désignation du secrétaire de séance.

Avant d'aborder l'ordre du jour, il propose, sur demande de Monsieur Jean-Luc BLANC-SIMON d'ajouter un point à l'ordre du jour, savoir :

- l'adhésion de la commune de Brocas à la Fondation du Patrimoine.

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de porter à l'ordre du jour le point évoqué ci-avant.

DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FSUE

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal la possibilité de solliciter une subvention au titre du FSUE pour les dépenses engagées par la commune, suite au passage de la tempête Klaus et, notamment, celles relatives à la remise en état de la voirie communale.

Concernant la commune de Brocas, les dépenses de voirie entrant dans le cadre d'une opération de fonctionnement éligibles à ce dispositif s'élèvent à la somme de 106 500 €.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de déposer un dossier de demande de subvention au titre du FSUE. Il donne tout pouvoir au Maire pour signer tout document afférant à ce dossier.

DOSSIER PHOTOVOLTAÏQUE

Le Maire rappelle que le projet de ferme solaire avec le développeur et concepteur de panneaux photovoltaïques au sol, la société EXOSUN, a déjà fait l'objet de discussions lors de l'examen de ce dossier en séance ordinaire le 8 décembre 2009, le 12 janvier 2010 et a également été abordé le 15 décembre 2009 en réunion publique.

La société EXOSUN, après avoir pris en compte les remarques formulées par le Conseil Municipal, propose une nouvelle convention pour le site d'Angueys ravagé par la tempête Klaus, sur environ 35 hectares.

Après lecture de ladite convention et sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal est appelé à délibérer.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le projet et donne tout pouvoir au maire à l'effet de passer et signer toute convention avec la Société EXOSUN aux fins de solliciter les autorisations administratives nécessaires pour la mise en place du projet.

DOSSIER PASS-FONCIER

Monsieur le Maire rappelle que par délibération en date du 9 novembre 2009, le Conseil Municipal avait décidé la mise en place du pass-foncier sur la commune de Brocas et arrêté le nombre de dossiers pouvant prétendre à ces mesures au nombre de trois récipiendaires dans un premier temps.

Il informe donc l'assemblée qu'au jour d'aujourd'hui, trois couples ont demandé à bénéficier de ce dispositif à savoir :

- M.et MME MONNERET Anthony ;
- M. DAUTREMONT Thibaut et Melle PERSILLON Coralie ;
- M. LASSALLE Sylvain et Melle LABAURIE Barbara.
-

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, donne son accord pour que ces trois couples bénéficient du dispositif pass-foncier mis en place par la commune, sous réserve qu'ils remplissent les conditions requises.

ADHESION DE LA COMMUNE DE BROCAS A LA FONDATION DU PATRIMOINE

Pour faire suite à de précédents débats sur le sujet, Monsieur Jean-Luc BLANC-SIMON demande à l'assemblée de se prononcer sur l'adhésion de la commune de Brocas à la FONDATION DU PATRIMOINE ceci afin de pouvoir lancer la souscription qui permettra la récolte de fonds nécessaires à la rénovation de l'Eglise Saint Jean-Baptiste de Brocas.

Ladite souscription sera d'ailleurs gérée par la Fondation.

Le coût de l'adhésion pour la commune représente 50 € par an.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, entendu l'exposé de Monsieur BLANC-SIMON,

- **décide de l'adhésion** de la commune de Brocas à la FONDATION DU PATRIMOINE.
- **donne tout pouvoir** à Monsieur le Maire pour mener à bien ce dossier et signer tout document y afférant.

QUESTIONS DIVERSES

- STATION D'EPURATION : la demande d'autorisation de défricher a été accordée.
- C.A.E. : le contrat de MME BOINE Patricia va être renouvelé pour un an, soit jusqu'au 15 mai 2011, pour 30 heures hebdomadaires avec une prise en charge de l'Etat à hauteur de 95 % au lieu des 90 % obtenus au contrat initial.
Concernant le remplacement de M. David LABESQUE dont le contrat CAE tempête arrive à échéance sans possibilité de renouvellement, une nouvelle annonce pour un éventuel recrutement va être envoyée à Pôle Emploi.
- ARENES DE L'ESTRIGON : une visite de l'APAVE est programmée le 12 mai 2010 pour un diagnostic.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.
Suivent les signatures.

Michel FOURCADE

Jean-Luc BLANC-SIMON

Angéline SOURIGUES

Serge DUPOUY

Nelly GILLET

Jean FORNIER de LACHAUX

Jean-Pierre LASSALLE

Fabienne SCHAEERER

Gilles LAPORTE

Valérie GARDEILS

Jean-Christophe ELINEAU

-